



**FICHE DE POSTE**  
**Psychomotricien**  
**Gériatrie - Autonomie**  
**Service UCC**

ENR-02-006-GEN

**DENOMINATION DU SERVICE**

Nom du Service : UCC  
 Nom du site : CMLS  
 Localisation : CMLS 2<sup>ème</sup> étage

**MISSIONS DU SERVICE**

**CMLS2(UCC)**

Accueillir des personnes présentant des troubles du comportement liés soit à une pathologie d'Alzheimer soit à une pathologie apparentée.

L'hospitalisation a plusieurs objectifs possibles :

1. Poser un diagnostic
2. Evaluer les capacités restantes et les troubles du comportement
3. Proposer des actions visant l'amélioration des troubles du comportement et le maintien ou l'amélioration des capacités d'autonomie de la personne
4. Envisager le devenir de la personne en concertation avec sa famille
5. Proposer un répit pour l'aidant

**DEFINITION DU POSTE**

**Missions essentielles**

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur pour le patient
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité
3. Mettre en œuvre des actions, aides techniques afin d'améliorer et/ou de maintenir les capacités de la personne.
4. Mettre en œuvre des actions non médicamenteuses pour diminuer les troubles du comportement
5. Participer à la mise en place et à l'avancement du projet de soin du patient
6. Assurer une traçabilité satisfaisante (notamment le CSARS et PMSI).

**Particularités du poste**

La psychomotricienne travaille :

1. Les lundis et mardis matin de 9h15 à 12h45
2. Les jeudis de 13h45 à 20h45

Pas de RTT

Elle est amenée dans le cadre de ses évaluations à sortir sur l'extérieur avec les patients

Elle peut être amenée à se rendre au domicile des patients afin d'évaluer les besoins



**FICHE DE POSTE**  
**Psychomotricien**  
**Gériatrie - Autonomie**  
**Service UCC**

ENR-02-006-GEN

**ORGANISATION DES TACHES DANS LE POSTE**

**LES LUNDIS ET MARDIS MATINS (MATINEE DE 3H30)**

9h 30 Transmissions avec l'Ide de l'UCC

Le lundi : mise en place des différentes missions :

1. évaluation des patients
2. mise en œuvre des actions, aides techniques afin d'améliorer et/ou de maintenir les capacités de la personne
3. Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité

Le mardi : participe au STAFF pluridisciplinaire

Rend compte des ses évaluations, de ses analyses et de ses propositions d'actions pour chaque patients  
 Participe à l'élaboration et l'avancement du projet de soins de chaque patient

12h00 Transmissions dans les dossiers des patients avec la cotation CSARR et PMSI

**LES JEUDIS APRES MIDI (JOURNEE DE 7H00)**

13h45 : Arrivée et transmissions avec l'ensemble de l'équipe uniquement ce qui concerne les patients UCC (première partie des transmissions)

Puis mise en place des ateliers non médicamenteux avec les évaluations pour les patients

18h30 Transmissions dans les dossiers des patients

19h00 Participation au repas du soir

19h30 Mise en place d'ateliers nocturnes propices au sommeil

20h30 Transmissions (CSARR et PMSI)

20h45 fin du service

La psychomotricienne peut être amenée :

1. en collaboration avec l'assistance sociale, l'AMP ou la psychologue à se rendre au domicile des patients afin de faire le point sur l'environnement de la personne et les aménagements possibles ou nécessaires pour permettre un retour sur le domicile satisfaisant
2. à sortir sur l'extérieur avec les patients pour mener ses interventions d'ateliers thérapeutiques non médicamenteux